

Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)

Communauté de communes de la Vallée de la Bruche

Une **démarche** d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations **menée conjointement par l'État et la Région Grand Est et associant la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA)**. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CTRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional, il porte le nom de **Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)**. Ces PTRTE incarnent le **partenariat inédit de l'Etat et du Conseil Régional** qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du **Business Act** et du **Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CTRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance Etat-Région approuvé le 17 décembre 2020 en séance plénière (délibération n°20SP-2065), et signé le 30 mars 2021 par l'Etat et la Région.

1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat et la Région

- Une volonté commune de l'Etat et de la Région d'**accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire** :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, l'Etat et ses opérateurs (et le Département le cas échéant) ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020.
- Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'Etat et la Région :

3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE** (avec bilan écologique)
- **COHÉSION territoriale et coopérations** (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
- **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

et 3 sujets transversaux :

- le déploiement des usages du **numérique**
- les **synergies inter-territoires** et interrégionales
- les **dynamiques transfrontalières**

- **Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**
 - Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
 - Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
 - Au niveau infrarégional : CPIER Massif des Vosges, Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)...

2. Portée et contenu du Pacte de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche au 30 06 2021

- **Périmètre géographique de contractualisation**

Le Pacte couvre donc la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche. Ce périmètre regroupe 26 communes pour une population de 21 302 habitants au 1er janvier 2021.



- **Convergence progressive des contractualisations préexistantes**

Intitulé du contrat intégré au PTRTE (POCE, Contrat de ruralité, Territoire d'industrie, Projet Alimentaire Territorial, Contrat Local de Santé, Contrat de Transition Écologique, Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturel...)	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Echelle du contrat
CONTRAT DE RURALITE	26 juin. 2017	Pays BMP : CCMV, CCVB, CCRMM, CCPV
PROGRAMME LEADER DU GAL BRUCHE MOSSIG PIEMONT	Déc 2016	PETR Bruche Mossig
PCAET	Adoption prévue 2 ^{ème} sem. 2021	PETR Bruche Mossig
CONTRAT LOCAL DE SANTE	Automne 2021	CCMV, CCVB
CONTRAT PETITE VILLE DE DEMAIN	Juin 2021	
CONVENTION FRANCE SERVICES	02/01/2020	CCMV, CCVB
OPAH-RU	18/05/2016	CCVB
TERRITOIRE D'INDUSTRIE	19/11/2019	CCRMM, CCVB
CTEC- CONTRAT DE TERRITOIRE EAU ET CLIMAT (AGENCE DE L'EAU)	Automne 2021	CCVB

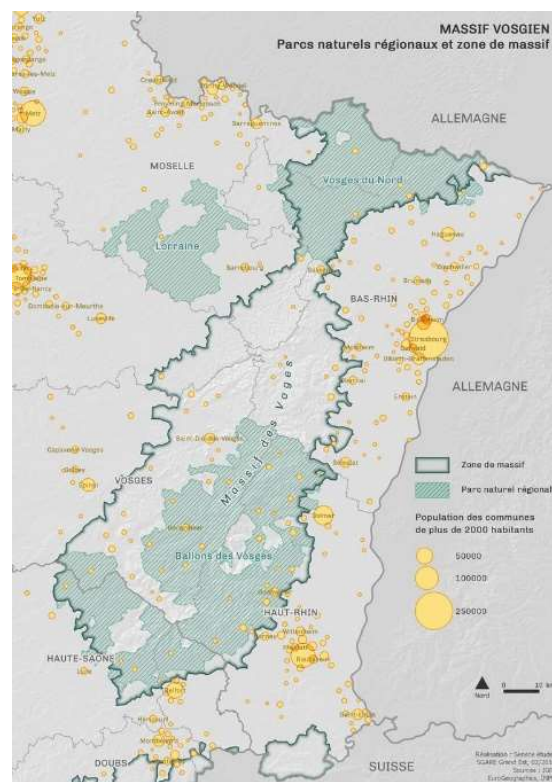
Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégré dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

- **Stratégie de développement du territoire MASSIF DES VOSGES.**

La partie ouest du territoire fait partie du massif des Vosges au titre de la loi dite « montagne ».

Un projet stratégique a été élaboré afin de répondre aux **grands enjeux du massif, à savoir** : une baisse démographique, des ressources en eau fragiles, des inquiétudes sur la forêt, une agriculture spécifique, une attractivité touristique mais à maîtriser, des mobilités et accès aux services contraints. Le Massif des Vosges bénéficie de **53,36 millions d'euros**, crédits dédiés de l'État et des Régions pour la période 2021- 2027, pouvant être abondés par des fonds européens (FEDER) et un nouveau programme national pour la montagne.



L'ambition affichée, transition écologique, adaptation au changement climatique et résilience, est déclinée en cinq grandes priorités :

- **Axe 1 :**
Connaître et faire connaître les **enjeux du changement climatique** et de la **fragilité de l'environnement** montagnard
- **Axe 2 :**
Préserver les **ressources naturelles** et préparer la **résilience des écosystèmes** de montagne aux défis environnementaux et climatiques : *préserver l'eau, le sol, la forêt, la biodiversité, développer les énergies renouvelables, maîtriser les risques*
- **Axe 3 :**
Adapter **l'activité économique** aux transitions écologiques et soutenir de **nouveaux modèles économiques résilients** en montagne : *soutenir la filière bois, l'agriculture de montagne, le tourisme de montagne face au changement climatique, préserver le tissu économique local*
- **Axe 4 :**
Adapter **l'organisation du territoire** et les **équipements publics** aux besoins des populations de montagne : *préserver la qualité de vie montagnarde, regagner des habitants, mobiliser les ressources internes*
- **Axe 5 :**
Une **gouvernance renouvelée** en développant le travail en réseau, en écosystème projet pour porter le changement et la politique de transition : *travailler les liens ville-montagne, coopérer avec les autres massifs (notamment frontaliers)*

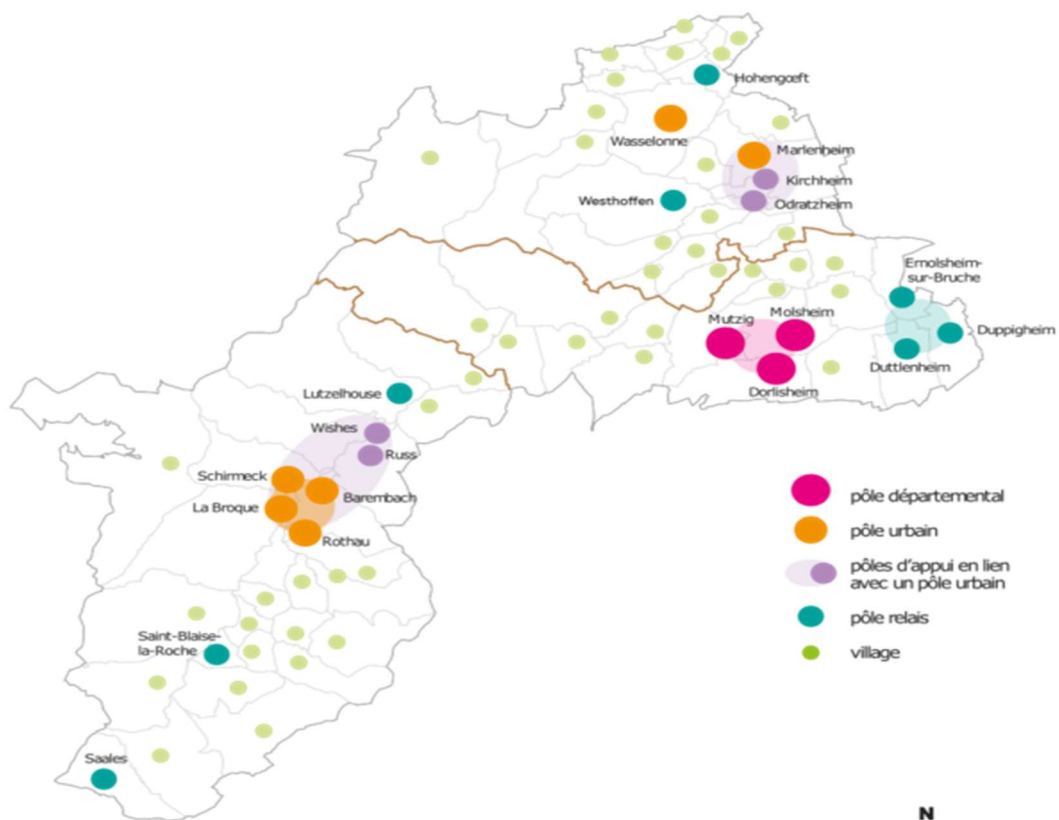
TERRITOIRE BRUCHE MOSSIG

Les 3 communautés de communes de la Vallée de la Bruche, de la région de Molsheim-Mutzig et environs, de la Mossig et du Vignoble sont membres du PETR Bruche-Mossig.

Ce dernier a compétence pour l'élaboration et la mise en œuvre du SCoT Bruche Mossig, ainsi que pour l'élaboration du PCAET. Il porte également l'animation et la gestion du programme Leader du GAL Bruche Mossig Piémont, d'un espace info énergie (réseau FAIRE/ SARE) et de la pépinière Tremplin Entreprises et il a initié des actions en faveur de la transition énergétique et du développement économique de son territoire.

SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Bruche-Mossig a été arrêté le 18 décembre 2019. La stratégie adoptée par les élus vise à répondre aux évolutions de la société en préservant les ressources et les richesses qui fondent l'attractivité de leur territoire. Dans un contexte de mondialisation, de changement climatique et de recomposition de l'action publique sur les territoires, le renforcement des liens entre plaine, piémont et montagne a été au cœur des enjeux visant à promouvoir un territoire structuré et solidaire.



Carte établie par l'ADEUS

Sur le plan économique, le territoire Bruche-Mossig est pourvoyeur d'emplois, attractif pour les entreprises et moteur à l'échelle de la région. L'emploi y a globalement bien résisté, surtout dans la plaine. La confortation de ce dynamisme, générateur d'emplois et de richesses, est un enjeu majeur pour l'ensemble du territoire.

Toutefois, au regard des enjeux environnementaux et des risques d'inondation, le territoire doit réorienter sa stratégie pour optimiser ses réserves foncières mobilisables afin de répondre à l'enjeu d'accueil d'entreprises, ainsi qu'aux besoins d'extension pour maintenir les entreprises présentes.

Le tourisme est un gisement potentiel d'emplois et de développement économique du territoire. Ce dernier dispose d'une grande variété de témoignages historiques, de paysages et de sites de pratiques sportives et de loisirs facilement accessibles depuis le cœur de l'Eurométropole, les agglomérations alsaciennes et vosgiennes, voire du Rhin Supérieur. Outre les enjeux de préservation et de valorisation de ces ressources non délocalisables, l'enjeu repose pour partie sur l'amélioration de l'hébergement, dont la reconversion d'anciennes pensions et centres collectifs de loisirs.

L'offre commerciale est bien étoffée, avec plusieurs zones commerciales qui maillent le territoire Bruche-Mossig et rayonnent sur les territoires voisins. L'enjeu n'est donc plus de créer de nouvelles zones mais de consolider le commerce de proximité, notamment dans les cœurs de villes et villages. En ce sens, il s'agit de renforcer les polarités commerciales existantes et de maintenir le commerce en centre-ville et village. A noter que toutes les communes identifiées comme élément d'un « pôle urbain » ou d'un « pôle départemental » dans le SCoT, à savoir Wasselonne, Marlenheim, Molsheim, Mutzig, Dorlisheim, Schirmeck, La Broque, Barembach et Rothau, ont été retenues au titre du programme *Petites Villes de Demain*.

Sur le plan des équipements, les pôles urbains offrent un panel complet d'équipements publics, culturels et de services structurants bénéficiant à l'ensemble du territoire, avec un rayonnement à l'échelle départementale pour Molsheim-Mutzig-Dorlisheim et à l'échelle de leur bassin de vie pour Marlenheim, Wasselonne, Schirmeck-La Broque-Rothau-Barembach. De plus, le territoire Bruche-Mossig dispose de la seule station de ski du Bas-Rhin. Cependant, au-delà de cet équipement symbolique, les équipements de loisirs (sportifs et culturels) sont bien moins abondants dans les vallées qu'en plaine. Certains villages de montagne disposent d'une offre plus limitée, voire inexistante, d'où un enjeu de mutualisation et d'accessibilité aux équipements existants lorsqu'ils sont absents sur un secteur.

Sur le plan de la mobilité, les Vallées de la Bruche et de la Mossig sont des axes structurants du territoire départemental, bénéficiant de gares et d'arrêts de transport en commun en site propre (liaisons TER, TSPO). L'enjeu de la " grande accessibilité " vise à maintenir la bonne desserte en transport collectif des pôles urbains du territoire, et de l'accroître sur des polarités secondaires afin de favoriser le rabattement sur des gares de substitution. Toutefois, les liaisons nord-sud du territoire en transport en commun doivent être renforcées. Aussi, la création d'une ligne de transports en commun performante entre les pôles urbains du secteur Mossig-Vignoble et le pôle départemental Molsheim-Mutzig-Dorlisheim s'avère-t-elle nécessaire.

Sur le plan démographique, le territoire Bruche-Mossig s'est fortement développé à partir des années 90 par des apports migratoires, induits par le dynamisme économique du territoire. Au cours des dernières années, la croissance de la population s'est ralentie à l'échelle du SCoT, tout en restant positive. Ces évolutions sont très contrastées au sein du territoire du SCoT. Les secteurs de plaine, notamment la couronne périurbaine de l'Eurométropole accueillant aussi les pôles d'emplois les plus importants sont ceux dont la croissance démographique a été la plus soutenue, alors que les secteurs de montagne connaissent un ralentissement. Pour la plupart des indicateurs sociodémographiques (vieillesse de la population, proportion de familles avec enfants, taux de pauvreté...) les différences sont importantes entre la plaine, le piémont et les zones de montagne.

Pour la plaine et une partie du piémont, la production de nouveaux logements et leur diversification est un des enjeux fondamentaux du projet du SCoT. Par ailleurs, près des deux tiers du parc immobilier datent d'avant les crises pétrolières des années 70 et bien avant les réglementations thermiques. Un constat préoccupant au regard de la précarité des ménages (notamment les personnes âgées, propriétaires de grands logements). Dans le cadre de l'élaboration du PCAET les élus ont opté pour un scénario volontariste en matière de rénovation énergétique des logements.

Enfin, une démographie plus atone et une moindre attractivité résidentielle dans la haute Vallée de la Bruche et les secteurs de montagne ont eu pour conséquence une augmentation du nombre de logements vacants. La remobilisation de ces logements et leur repositionnement sur le marché immobilier constitue un enjeu fort pour le SCoT.

Le SCoT affirme une volonté de rechercher une plus forte sobriété foncière qu'au cours des périodes passées. Dans ce contexte, il s'agira, d'une part, de privilégier la création de logements neufs au sein du tissu déjà urbanisé, en densification ou mutation, tout en recentrant l'urbanisation autour des cœurs de villes et de villages, et d'autre part, d'inscrire le développement économique, dans les espaces déjà urbanisés, notamment les zones d'activités existantes, via la **remobilisation des friches** et l'optimisation des dernières réserves existantes.

Les 3 conventions « Petites Villes de Demain » déclinent ces enjeux et précisent les projets sur le territoire.

Les choix retenus pour élaborer le SCoT Bruche Mossig reposent sur une stratégie de structuration et de renforcement du maillage de villes, bourgs et villages du territoire, en proposant une armature urbaine.

- *Le premier choix fondateur du projet du SCoT est d'accroître la dynamique économique du territoire Bruche Mossig, tant en termes d'accueil et de développement des entreprises, qu'en matière de diversification des filières et des activités. Ceci afin de maintenir et créer les emplois et les richesses nécessaires à la satisfaction des besoins des habitants.*
- *Le second choix central du projet est d'accompagner et de renforcer l'attractivité économique du territoire par son attractivité résidentielle : améliorer la diversité globale du parc de logements, choix d'une organisation urbaine plus recentrée sur ses équipements et ses services.*
- *Le troisième choix central du projet repose sur l'organisation et l'offre des déplacements futurs plus durables.*
- *Le quatrième et dernier choix fondamental du SCoT Bruche-Mossig est de tenir compte des caractéristiques et potentialités des différentes entités qui composent le territoire dans une recherche de complémentarité et d'équilibre de l'ensemble.*

Les choix retenus au regard des enjeux environnementaux visent la maîtrise de la consommation foncière, la préservation du paysage, la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques, la définition d'une stratégie pour les zones inondables, l'amélioration de la qualité de l'eau, l'amélioration de la qualité de l'air et l'amélioration de la sobriété énergétique.

ETUDE MOBILITE

Le PETR Bruche Mossig a engagé une étude mobilité pour affiner les éléments dégagés lors de l'élaboration du SCoT, et pour doter le territoire de leviers pour prendre en main la thématique mobilité. Le rendu de l'étude, retenue dans le cadre de l'appel à projet Tenmod, est prévue pour juin 2021.

Le diagnostic a d'ores et delà permis d'identifier les premiers enjeux suivants :

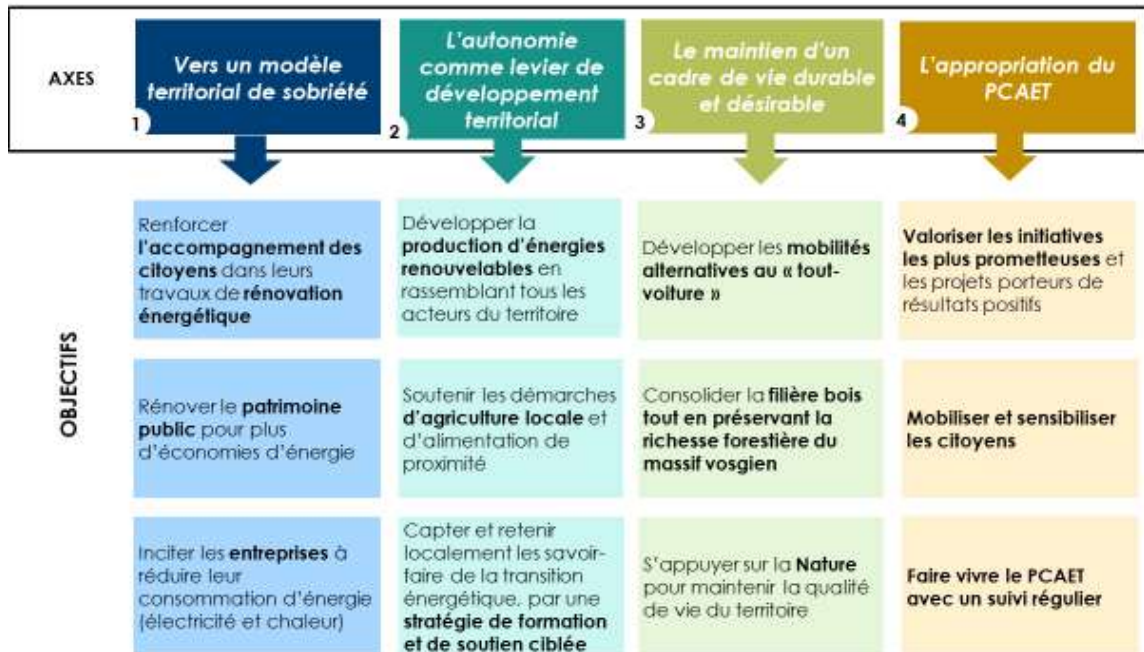
- Des niveaux de desserte inégaux
- Développer une offre diversifiée adressée à toutes les composantes du territoire
- Faire évoluer l'offre ferroviaire (attractivité renforcée du TER, articulation avec d'autres mobilités)
- Renforcer les interactions du TSPO avec d'autres solutions de mobilité (rabattement, coordination lignes fluo, TAD)
- Améliorer le réseau des pistes cyclables (sécurisation, traitement des discontinuités, signalétique)
- Améliorer les solutions de rabattement sur les gares (stationnement, covoiturage, coordination correspondances, promotion des modes actifs)
- Améliorer la desserte des grandes zones d'emplois (accès aux gares, connexion offres de mobilité, solutions collectives/groupées, TAD adapté)

A noter que les 3 communautés de communes du PETR Bruche Mossig ont pris la compétence AOM.

PCAET

L'élaboration du plan Climat du territoire Bruche Mossig, décliné à l'échelle de chaque communauté de communes, a été engagée par le syndicat en 2018 ; le plan d'action étant en cours de finalisation, le PETR prévoit d'arrêter le PCAET à l'automne 2021.

La stratégie de transition écologique du Plan Climat se décline autour de quatre grands axes dont un transversal.



- **Axe 1 : vers un modèle territorial de sobriété**

Le territoire du PETR Bruche Mossig est aujourd'hui consommateur d'énergie, du fait d'une activité économique et industrielle soutenue mais également d'un bâti résidentiel et tertiaire parfois vieillissant et peu performant sur le plan énergétique, en particulier dans le massif vosgien.

La sobriété énergétique fera l'objet d'une dynamique volontariste auprès de plusieurs cibles :

- 🏠 Les particuliers,
- 🏢 Le patrimoine des collectivités,
- 🏭 Les entreprises et industries.




- **Axe 2 : l'autonomie comme levier de développement territorial**

Les acteurs du territoire souhaitent aujourd'hui recentrer la production des ressources et limiter ses approvisionnements extérieurs pour tendre vers une économie plus territorialisée. Trois orientations majeures sont projetées :

- 🏡 Le développement des énergies renouvelables locales,
- 🌾 Le recentrement de la production agricole et de l'approvisionnement alimentaire,
- 🎓 Une stratégie de formation et de soutien ciblée pour les filières de la transition écologique.

- **Axe 3 : le maintien d'un cadre de vie durable et désirable**




Le territoire bénéficie d'un environnement exceptionnel (forêts, cours d'eau, coteaux et petites montagnes, terres agricoles...) et donc d'un potentiel important. Cet environnement d'exception requiert une attention et une ambition particulières qui se traduisent par les efforts suivants :

-  Le développement des mobilités alternatives au « tout-voiture »,
-  La consolidation de la filière bois,
-  Le recours à des solutions reposant sur la Nature.

- **Axe 4 : une stratégie air-énergie-climat mobilisatrice**

Le PCAET est une démarche de planification stratégique et opérationnelle, néanmoins il ne saurait rester un simple document de référence et doit au contraire devenir l'outil d'une mobilisation forte de la part des acteurs territoriaux contribuant à son élaboration.

Trois vecteurs d'action permettront cette mobilisation :

-  La valorisation des projets vertueux sur le plan de l'environnement,
-  La mobilisation et la sensibilisation,
-  Le suivi régulier du PCAET.

RELATIONS AVEC D'AUTRES TERRITOIRES

Le PETER, les EPCI et les communes du territoire Bruche Mossig ont engagé des relations de travail avec les territoires voisins ou plus éloignés, plus ou moins formalisés :

- Contrat de réciprocité CCVV/EMS/Saint-Dié,
- Projet vélo CCMV/Saverne,
- Conférence des SCoT,
- Conférence des Présidents des PETER Piémont des Vosges/Bruche Mossig/Alsace Centrale,
- Comités Natura 2000,
- Echanges avec le PETER de Sarrebourg pour le projet de réserve de Biosphère,
- Echanges avec l'EMS (plan climat, mobilité, espaces de télétravail, ...),
- Jumelages des communes,
- Projets de coopération dans le cadre du programme LEADER (le retour du loup, la rénovation énergétique du bâti ancien remarquable, ...)

STRATEGIE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche est engagée, depuis près de quarante ans, dans une démarche de développement intercommunal. D'abord SIVOM du Pays de la Haute-Bruche, cette structure intercommunale a été transformée en District en 1991.

En 1999, la Communauté de Communes de la Haute-Bruche a repris l'ensemble des compétences, des droits, des biens mobiliers et immobiliers constituant l'actif et le passif du District Haute-Bruche préexistant et regroupant les mêmes communes.

Le projet intercommunal s'est construit en plusieurs étapes. De nombreuses actions dans le domaine économique, environnemental, du tourisme, des services à la population ont été menés et montrent que la Vallée de la Bruche est un espace d'accueil économique, un bassin de vie cohérent, un espace naturel et paysager de qualité, un espace touristique.

A l'issue d'un diagnostic détaillé, quatre axes prioritaires de développement ont été retenus, la transition écologique et énergétique est transversale à ces 4 axes :

Axe 1 :

Conforter l'économie locale dynamique et créatrice d'emplois par une stratégie d'accueil, de promotion et d'animation économique adaptée.

Les priorités identifiées et les pistes de travail sont :

- Actions sur l'immobilier d'entreprises au travers d'ateliers et de fermes relais,
- Soutien financier aux projets de création, extension et reprise d'entreprises au travers de la Plateforme d'Initiatives Locales (PFIL),
- Territoire fibré à 100%,
- Réflexion sur la stratégie Forêt-Bois,
- Insertion des publics défavorisés, emplois-aidants, ferme d'insertion,

Axe 2 :

Favoriser une bonne cohésion sociale et renforcer l'attractivité du territoire par un développement des services modernes à la population.

Les priorités identifiées et les pistes de travail sont :

- Services de santé maillés sur le territoire avec une maison de service à caractère médical et sanitaire sur Saâles et une policlinique à Schirmeck,
- Mutualisation des équipements sportifs et socio culturels,
- Schéma de mutualisation,
- Maison France Services

Axe 3 :

Amplifier les politiques de gestion de l'espace rural dans l'objectif de préserver un patrimoine de qualité et d'offrir un cadre de vie agréable.

Les priorités identifiées et les pistes de travail sont :

- Politique Paysagère en lien avec l'agriculture de Montagne, le tourisme et le cadre de vie des habitants,
- Politique de résorption des friches bâties et non bâties,
- Inventaire et Restructuration d'anciens sites industriels, touristiques et médicaux
- Politique de l'habitat, rénovation énergétique du parc immobilier privé et social,
- Fonds de solidarité mis en place par la Communauté de communes au bénéfice des communes. Ce dispositif peut financer,
 - L'acquisition de biens immobiliers,
 - L'acquisition de biens meubles s'inscrivant dans une logique de transition énergétique ou de mutualisation,
 - Un ou des programmes de travaux encourageant les critères de rénovation énergétique et/ou d'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite,
 - Les études patrimoniales et les travaux de sauvegarde et de mise en valeur du petit patrimoine local,

Axe 4 :

Poursuivre une politique de diversification touristique valorisant l'image de la Vallée de la Bruche. La stratégie touristique 2018/2028 a l'ambition de développer une offre touristique innovante et performante en adéquation avec les marchés, en prise avec les ressources locales qui bénéficie également aux habitants.

Les priorités identifiées et les pistes de travail sont :

- En 2028 la Vallée de la Bruche sans ma voiture Spatialité et mobilité - Valorisation de la piste cyclable de la vallée
 - Cultiver notre différence valoriser ce qui, nous rend unique - Développement des services autour de la randonnée
 - Une marque revendiquée par tous, source de fierté d'attractivité et d'innovation-Appui au développement de nouvelles offres
 - Nous donner les moyens de notre ambition et inventer l'Office de Tourisme de demain Mission d'ingénierie

Ces quatre axes sont constamment réaffirmés dans les statuts de la CcVB et dans les différentes actions entreprises.

Les orientations stratégiques partagées par l'Etat, la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace en matière de Transition énergétique et écologique, la cohésion territoriale et coopérations et l'économie plurielle ancrée dans les territoires sont prises en compte dans nos axes de développement.

La stratégie de développement touristique réalisé en 2018 et décrite ci-après s'inscrit pleinement dans ces orientations stratégiques.

Stratégie touristique de la Vallée de la Bruche 2018/2028 Une démarche transversale et partagée Le tourisme comme élément fédérateur d'attractivité et de bien vivre pour la population locale comme pour les visiteurs				
Ambitions : passer d'un territoire d'organisation à une destination touristique				
<ul style="list-style-type: none">• Une offre innovante<ul style="list-style-type: none">○ Différenciante avec des services et des équipements à haute valeur ajoutée○ Performante sur le plan énergétique à faible incidence environnementale à forte retombée économique○ En adéquation avec les tendances des marchés de proximité et quelques marchés de niche En prise avec les ressources locales○ Au bénéfice aussi des locaux				
	Axe 1 – en 2028 la VB sans ma voiture Spatialité et mobilité	Axe 2 – Cultiver notre différence valoriser ce qui, nous rend unique	Axe 3 – Une marque revendiquée par tous, source de fierté d'attractivité et d'innovation	Axe 4 – Nous donner les moyens de notre ambition et inventer l'OT de demain
Diagnostic	La VB est attractive et facile d'accès (air, route, rail et vélo) toute l'année dans des bassins de population importants	La VB s'adresse à un public en quête d'accomplissement personnel	La VB est différente des clichés alsaciens	La VB a une longueur d'avance en termes d'organisation touristique malgré une faible notoriété
	L'évolution des modes de vie	Positionnement axé sur l'émotionnel et	Revendiquer cette différence	Capitaliser sur cette agilité dans

Enjeux	urbain, les changements climatiques, le développement des courts séjours de proximité renforcent les besoins d'accessibilité	la dimension humaine. Une Alsace où nature et culture enrichissent un voyage personnel	Renforcer l'appartenance. Fédérer et remobilisé autour d'une fierté locale pour oser entreprendre et innover et	l'organisation continuer à anticiper les évolutions et renforcer notre capacité à innover
Objectif	Capitaliser sur nos atouts (Train + vélo) pour développer une offre de tourisme sans voiture sans couture	Un tourisme de sens de ressourcement de reconnexion avec la nature Valoriser les offres de tourisme de loisirs bien-être, culture paysage et agriculture	Développer des offres en phase avec le marché. Fédérer acteurs et habitants. Partager un marketing de destination qui face sens et accroisse la notoriété	Une nouvelle organisation qui s'appuie sur des moyens matériels et humains et un OT de nouvelle génération
Actions	1.1 Valorisation de la piste cyclable de fond de vallée	4.1 Développement des services autour de la randonnée	2.2 Appui au développement de nouvelles offres	2.1 Mission d'ingénierie
	1.2 Circulation dans la forêt	4.2 Valorisation de l'action sur le paysage	3.1 Dynamisation des commerces et de la restauration	3.2 Faisabilité d'un groupement d'employeurs
	1.3 Création de produits train+vélo	4.3 Valorisation du Donon	6.1 Diffusion de l'offre en temps réel + wifi	5.1 Développement d'un office de tourisme de nouvelle génération
	1.4 Evolution du réseau Movelo	4.4 Création d'un événement sur la forêt	6.2 Création de supports photos, vidéos à pousser sur les réseaux sociaux	5.2 Taxe de séjour
		4.5 Développement du Musée Oberlin	6.3 Portes d'entrées	
		4.6 Tourisme de mémoire	6.4 Réseau d'Ambassadeurs et participation de la pop.	
		4.7 Le Champ du Feu : poursuivre et renforcer le partenariat avec le Département pour la valorisation et l'exploitation du site	6.5 Communication locale	
			6.6 Appropriation de la marque de territoire logo	

La stratégie territoriale de la Vallée de la Bruche se poursuit, s'actualise et s'enrichit de tous les diagnostics qui sont posés et des nouveaux champs de développement que nous investissons, comme :

La stratégie forêt-bois qui est en cours d'élaboration,

Le contrat « Petites Villes de Demain » décrit ci-après qui vise à renforcer le bourg centre de la structure intercommunale

Le contrat de Réciprocité entre l'Eurométropole de Strasbourg, la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (décrit ci-après)

Pour ces raisons, notre stratégie territoriale sera complétée.

Contrat « Petites Villes de Demain »

La CCVB et les communes de Schirmeck, La Broque, Barembach et Rothau.

Pôle rural de montagne inscrit dans le massif vosgien, la Vallée de la Bruche est un territoire qui s'étend du nord au sud, au pied des plus hauts sommets du Bas-Rhin (le Champ du Feu, le Donon), sur 35 kilomètres, le long de la rivière Bruche. La coopération intercommunale au sein du territoire est ancienne avec des habitudes de travail en commun : le périmètre de l'intercommunalité est invarié de 1982 à 2012. En 2012, Urmatt adhère à l'EPCI qui compte 26 communes et 20 883 habitants au 1er janvier 2021 (population municipale).

Le bassin de vie correspondant à la Communauté de communes s'organise autour d'un pôle urbain structurant composé de 4 communes (Barembach, Schirmeck, La Broque, Rothau) qui forment un ensemble urbain continu de 7 235 habitants (population municipale). L'enjeu du renforcement de centralité de ce pôle urbain a été identifié dès 1988 par la structure intercommunale et inscrit dans la stratégie de développement en 2009. Les mêmes enjeux de centralité urbaine, figurent, en outre, dans le contrat de développement et d'aménagement du territoire de la Vallée de la Bruche, noué avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin dès 2000. Ces enjeux de centralité ont été réaffirmés dans l'AMI Centre Bourg en 2015.

A l'échelle du Schéma de cohérence territorial (SCOT) de la Bruche, cet ensemble joue un rôle de pôle urbain. Il doit être conforté dans sa fonction de centre urbain supérieur¹.

En effet, le centre-bourg est fragilisé sur le plan démographique et socio-économique : la population de l'ensemble du centre-bourg stagne, celui-ci ne joue pas un rôle moteur dans l'accroissement démographique du territoire. Les revenus des habitants sont relativement faibles : le centre-bourg concentre des populations à faibles ressources, aussi bien à l'échelle de la Communauté de communes que du SCOT et du département : plus du quart des ménages a des revenus inférieurs à 60% des plafonds HLM La situation de l'emploi est difficile et le secteur industriel demeure fragile.

En matière d'habitat, le territoire jouit d'une politique relativement ancienne avec un PLH dès 1995 suivi d'une première opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) en 1997, une mission habitat en 2002, une seconde OPAH en 2007, un programme d'intérêt général (PIG) Renov'Habitat 67 depuis 2012 et une OPAH-RU depuis 2016, pour une période de 6 années, suite à l'AMI Centre Bourg.

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche est un des seuls EPCI de la Collectivité Européenne d'Alsace à abonder le financement des projets de rénovation. Il est à noter l'existence d'un Point Info Habitat à Schirmeck.

Malgré cette politique volontariste de près de 25 ans, la position de centralité du pôle urbain est remise en cause par la situation de l'habitat :

- Le parc de logements est ancien et peu diversifié
- L'offre à destination des ménages modestes est fragilisée par la vétusté du parc social
- Le développement urbain du centre-bourg recule au profit d'une urbanisation diffuse.
- Le marché immobilier se resserre sur une demande locale

Contrat de réciprocité

Ce contrat a été signé entre l'Eurométropole de Strasbourg, la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, le 5 octobre 2019. C'est le seul de ce type en France.

Avec Les Vosges pour bien commun

Un espace central au cœur d'un réseau d'agglomérations et de métropoles que constituent le sillon lorrain et la vallée du Rhin supérieur.

Le massif français le plus densément peuplé du fait de sa vocation industrielle et du poids de son activité touristique

La ligne ferroviaire est un trait d'union entre Strasbourg et Saint-Dié-des-Vosges en passant par Schirmeck, support fondamental pour des échanges culturels, touristiques et professionnels.

Quatre enjeux majeurs ont été identifiés dans ce contrat

- Améliorer les conditions de vie des actifs en misant sur le télétravail ou sur la mobilité pour l'accès aux emplois et aux services
- Optimiser L'offre en transports collectifs
- Rendre le territoire plus attractif pour y attirer des actifs et des entreprises et répondre aux besoins de mains d'œuvre des employeurs du territoire
- Trouver des débouchés pour les filières locales notamment le bois et l'agriculture.

Quatre axes de coopération sont retenus :

- La vie des gens et la mobilité
- Le tourisme et les loisirs
- L'agriculture de Montagne
- Les filières industrielles

VIVIER DE PROJETS ET PROJETS PRIORITAIRES POUR LA VALLEE DE LA BRUCHE A COURT ET PLUS LONG TERME

Voir annexe 1


La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche a fait le choix de présenter les actions 2021, portées par les communes membres et la CcVB d'un montant supérieur à 100 K€ . Ces projets sont classés selon les critères suivants, en matière de Transition énergétique et écologique, de cohésion territoriale et coopérations et d'économie plurielle ancrée dans les territoires.

Le même travail sera fait pour les années suivantes du PTRTE afin de coller à la réalité locale et aux capacités d'investissement des différentes collectivités.

La signature du PTRTE par l'État, la Région et la CeA ne vaut pas soutien financier ou appui systématique en ingénierie pour les projets qui y sont listés. Ces derniers demeurent soumis aux procédures particulières et aux critères d'éligibilités propres à chacun des dispositifs, appréciés à la date du dépôt de la demande.

*Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement **évolutive**. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une **actualisation annuelle**. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte **sans procédure d'avenant**.*

3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
 2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
 3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaire** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.
-  **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat et la Région au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

4. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire :**
 - Identifier un référent technique.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements de la Région :**
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
 - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- **Les engagements de l'État :**
 - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
 - Contribution à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.

➔ Les contacts techniques du PTRTE

Territoire CCVB/PETR	Région	Etat	CeA
<p>MUZIOTTI Eric DGS e.muziotti@valleedelabruche.fr 03 88 97 86 20</p> <p>HEUSSNER-WESTPHAL Michèle Directrice 06 37 24 32 83 michele.heussner@petrbruchemossig.fr</p>	<p>LOCQUET Nicolas, Directeur de la Maison de la Région de Sélestat T. 06 38 10 80 58 nicolas.loquet@grandest.fr</p> <p>JAMBON Sophie, Cheffe du service Développement Territorial Maison de Sélestat T. 03 88 58 41 12 / 07 86 66 50 69 I sophie.jambon@grandest.fr</p> <p>PICARD-LEMONNE Anne, Chargée de mission contractualisation Direction de la Cohésion des Territoires T. 03 89 36 29 97 anne.picard- lemonne@grandest.fr</p>	<p>Jean-Christophe NOTTER Secrétaire Général Sous-Préfecture de Molsheim 03 88 49 72 62 06 16 41 32 11 jean- christophe.notter@bas- rhin.gouv.fr</p>	<p>Francis KLEIN Délégué de la Direction Générale Délégation Territoriale Ouest Alsace 03 68 33 82 08 06 75 70 02 83 francis.klein@alsace.eu</p>

Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Composition du comité de pacte

Etat : Préfet de Département ou son représentant
Région : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région
CeA : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la CeA
PETR BRUCHE MOSSIG : Président et/ou le Directeur
Communauté de communes de la Vallée de la Bruche : Président

➔ Signataires du Pacte :

Territoire	Région	Etat	CeA
Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche Jean Bernard PANNEKOECKE	Président du Conseil Régional	Préfet de département	Président de la Collectivité Européenne d'Alsace
Président du PETR Bruche Mossig Alain FERRY			

Annexes

- Annexe 1 : vivier des projets prioritaires
- Annexe 2 : Bilan écologique du territoire